

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2021 B 10776

Numéro SIREN : 908 216 674

Nom ou dénomination : Aurys Groupe

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2023 sous le numéro de dépôt P2023/000075

33021023

AURYS GROUPE
Société par actions simplifiée
Au capital de 3 609 719€
Siège social : 2, Rue de la Claire – 69 009 LYON
908 216 674 RCS LYON

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Je soussigné, Laurent CROPPI Directeur Général de la SAS AURYS GROUPE.

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Notre société a conformément à ses statuts clos son dernier exercice social le 30 septembre 2022. Elle devrait, en application des dispositions légales et statutaires réunir l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, le 31 mars 2023 au plus tard, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Toutefois, notre groupe de sociétés d'expertise comptable doit faire face au départ en congés pathologiques (le 04/03/2023 pour l'une) et en congés maladie (le 23/03/2023 pour l'autre) de nos deux juristes chargées des formalités et rédactions d'actes des différentes structures du groupe.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'envoyer les convocations dans les délais et l'assemblée générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes ne pourra être réunie avant le 31 mars 2023.

C'est pourquoi, je sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de nous accorder un délai supplémentaire de trois mois, soit jusqu'au 30 juin 2023 pour réunir l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

ET VOUS FEREZ JUSTICE

Fait à LYON
Le 24 mars 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

ORDONNANCE

Nous, Thierry REGOND, Vice-Président du tribunal de commerce de Lyon,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :
La société Aurys Groupe, sise 2 rue de la Claire 69009 LYON
RCS Lyon 908 216 674

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30/09/2022

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

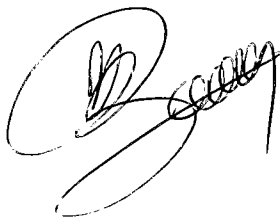
PROROGEONS jusqu'au 30/06/2023

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2022 de la société Aurys Groupe.

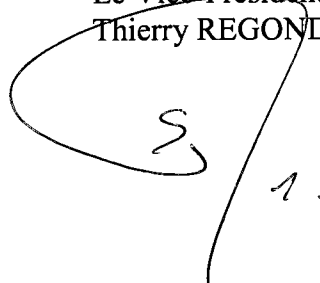
LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Lyon, le 11/04/2023

Le greffier
Mireille BASSON



Le Vice-Président du tribunal de commerce
Thierry REGOND



Frais de greffe de la présente ordonnance : 31.21 € TTC (21.09 € HT - 4.22 € TVA - 5.9 € débours)

Copie certifiée conforme
sur pages

